



CONDITIONS DE VISITE DU CENTRE DE TRI DES MATERIAUX A RECYCLER ET DES DECHETERIES DU SMICTOM

L'évolution de la réglementation relative aux sorties scolaires et aux personnels d'encadrement s'appliquera de plein droit aux visites du centre de tri et des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS.

Les visites de ces sites ne peuvent se faire sans avoir pris connaissance de ce présent règlement et l'avoir signé.

Les enseignants sont responsables de leurs élèves et garants du bon respect de ce règlement
L'enseignant doit s'assurer d'un encadrement suffisant qui tient compte de la configuration des lieux. Cet encadrement est fixé comme suit :

Pour les écoles élémentaires : 2 adultes au moins et le maître de classe pour une tranche de 1 à 20 élèves.
Au delà de 20 élèves par classe, la présence d'un accompagnant par tranche de 10 élèves sera demandée

Nombre d'élèves	Nombre d'encadrants minimum
1 à 20	2 adultes et le maître de classe
21 à 30	3 adultes et le maître de classe
31 à 40	4 adultes et le maître de classe

Ces règles s'appliquent à tous, à l'exclusion des groupes de personnes majeures.

Le contrôle de ce quota d'encadrement est réalisé dans le moyen de transport des élèves avant la descente.
En cas de non respect de ces quotas, le responsable du SMICTOM du CHINONNAIS interdira l'accès au site.

Tout agent du SMICTOM du CHINONNAIS annulera la visite du site en cas de manquement au présent règlement ou lorsque les conditions de sécurité ne seront pas réunies ou respectées.

Organisation de la visite AU CENTRE DE TRI

Pour des raisons de **sécurité** (circulation des bennes de collecte, de l'engin de manutention et de camions), la capacité d'accueil, lors des visites sur le centre de tri, ne pourra **pas dépasser** le nombre d'élèves d'une classe et des personnes qui les encadrent.

Egalement pour des raisons de sécurité, lors d'accueil de deux classes ou deux groupes de personnes, le groupe ou la classe ne suivant pas la visite, ne pourra pas rester dans l'enceinte même du centre de tri ou sur le parking. Charge à l'enseignant de trouver une occupation extérieure pour ce groupe. Cette activité ne pourra pas se faire dans l'enceinte du centre de tri.

De plus, de façon à assurer la visite dans des conditions optimales de sécurité, nous scinderons le groupe de visiteurs en 2 pour faciliter le passage sur la passerelle du centre de tri et à veiller au respect des consignes de sécurité.

La **durée** moyenne d'une visite d'une classe est de trois quarts d'heures.

Ainsi pour 2 classes ou groupe, il conviendrait de compter une heure et demie de visite au total.



Visite de la déchèterie

La déchèterie est un site qui n'est pas conçu pour accueillir du public. Il sera nécessaire que l'enseignant donne des consignes de sécurité à ses élèves en amont.

Il est interdit de se pencher ou de descendre dans les bennes afin de récupérer des objets. Il est interdit de se bousculer ou de jouer sur le site lors de la visite.

La visite de la déchèterie se fera aux horaires de fermeture afin de ne pas gêner son fonctionnement. Cette visite dure environ 30 minutes

Circuit de visite

Les visiteurs devront suivre le personnel du SMICTOM du CHINONNAIS selon le circuit de visite indiqué par les agents du SMICTOM (balisage au sol ou toute autre consigne orale).

Les visiteurs ne devront pas se disperser ni dans l'enceinte du centre de tri ni sur le parking du centre de tri de même à la déchèterie.

Les élèves devront être chaussés de chaussures adéquates (pas de sandales ouvertes notamment).

Le présent règlement du SMICTOM du CHINONNAIS doit être signé par le Directeur de l'Etablissement ou l'organisateur de la visite pour les groupes extra-scolaires précédé de la mention « lu et approuvé » et la date.

Le responsable de la visite donne lecture du règlement à tous les élèves ou personnes participant à la visite.

Le Président du
SMICTOM du CHINONNAIS
MASSARD P.

Signature du Directeur



Nom de l'Etablissement :

Classe ou public concerné :

Nom du responsable :